

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
BRASAGE INDUCTION DE THERMOCOUPLES DANS 2 COUPELLES DE SONDE AERONAUTIQUE (8PT-TT Plan 500)	1854,30 €
ATTAQUE CHIMIQUE DE DIX BILLETES EN ACIER - 1 BILLETTE	164,69 €
ESSAIS DE TRACTION SUR GUIDE EN ALLIAGE TA6V	94,70 €
Lot 1 Etude bibliographique sur les risques de corrosion des assemblages brasés en conditions représentatives de l'application visée.	7817,77 €
Lot 1 Etude bibliographique sur les risques de corrosion des assemblages brasés en conditions représentatives de l'application visée.	4295,89 €
Lot 1 Etude bibliographique sur les risques de corrosion des assemblages brasés en conditions représentatives de l'application visée.	13691,68 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 12 mars 2024



Hélène BOULANGER